

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

Compte rendu de Comité Syndical Séance du 15 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze mars, à 20h,
Le Comité syndical, légalement convoqué en date du 08 mars 2018, s'est réuni à la Mairie de Gémigny, sous la Présidence de M. Stéphane BEURIENNE.

Etaient présents :

M. BEURIENNE, M. PINSARD Patrick, M. BOTHEREAU, M. FAGOT, Mme BOISSIERE, M. PINSARD Nicolas, M. CAMUS, M. DESSEMOND, et M. CASSEGRAIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. CHAUSSARD

Assistaient également à cette réunion : Mme PASSELANDE, secrétaire, et M. PUFFERRA, fontainier.

Monsieur David Camus est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Après lecture, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2017.

COMPTE DE GESTION 2017

Le comité syndical, par une lecture en parallèle du compte administratif et du compte de gestion de Madame la Trésorière de Patay, constate la similitude et la sincérité des résultats de clôture cumulés définitifs de l'exercice 2017, à savoir :

- Un excédent de 37 316,30 € en section de fonctionnement
- Un excédent de 260 981,05 € en section d'investissement.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion de Mme la Trésorière de Patay, sans aucune observation ni réserve.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sous la présidence de M. BOTHEREAU, Doyen de la session, le Comité Syndical, après s'être fait présenter les résultats de gestion du Syndicat pour l'année 2017, approuve le compte administratif 2017, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

-	Dépenses	253 509,00 €
-	Recettes	259 299,73 €
-	Résultat de l'exercice	excédent 5 790,73 €

Section d'investissement :

-	Dépenses	639 390,04 €
-	Recettes	436 196,55 €
-	Résultat de l'exercice	déficit 203 193,49 €

Le Comité Syndical donne quitus à M. Beurienne pour sa gestion de l'année 2017, et approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

AFFECTATION DU RESULTAT

Le comité Syndical, entendu l'exposé sur les résultats de gestion 2017, décide de l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté, soit la somme 37 316,30 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement, au budget primitif pour 2018.

Accord du Comité à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Président présente ensuite sa proposition de budget primitif pour 2018, avec un report des résultats de 2017, équilibré :

- En section de fonctionnement à hauteur de	290 425,77 €
- En section d'investissement à hauteur de	753 385,76 €

Le Comité, après débat, adopte le budget primitif pour l'année 2018 à l'unanimité.

TRAVAUX DE RACCORDEMENT ET EQUIPEMENT DU NOUVEAU FORAGE

M. BEURIENNE fait un point sur l'avancement des travaux en cours :

- Le raccordement électrique de la station de la Vallée a été effectué début février. Cependant la station ne fonctionne pas encore à cause d'un problème de variateur, qui disjoncte. Il s'avère que ce variateur est incompatible avec le disjoncteur posé par ENEDIS. ENEDIS doit changer ce disjoncteur sous quinze jours pour un autre moins performant. On devra installer un nouveau différentiel dans l'armoire électrique.
- Le nettoyage des conduites a été fait et les analyses d'eau ont été réalisées par l'ARS. La qualité de l'eau est satisfaisante, et l'ARS a donné son aval pour la mise en service de la station de la Vallée.
- Une visite des installations est prévue pour le 21 avril prochain.

DIAGNOSTIC CHATEAUX D'EAU

M. BEURIENNE présente les devis reçus pour la réalisation de diagnostics des deux châteaux d'eau.

SAFEGE : diagnostic visuel	5 280,00 € HT
UTILITIES PERFORMANCE : visuel + essais béton	11 250,00 € HT
VERTICAL : visuel + essais béton	11 640,00 € HT

En parallèle il présente les devis de l'entreprise HYDRO TP pour la réalisation des travaux, qui incluent les essais béton.

Château d'eau de Huisseau : 81 719,00 € HT (+ 24 920,00 € HT pour un ravalement extérieur)

Château d'eau de Gémigny : 47 688,00 € HT

D'autres devis seront demandés.

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'alinéa 2 de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant au 31 décembre de l'année précédente les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade l'année suivante.

La délibération doit fixer ce taux de promotion dans le cadre des avancements de grades pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade compte tenu des cadres d'emplois représentés au sein de la collectivité (ou de l'établissement).

Ainsi, vu l'avis de principe du Comité Technique en date du 03 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide de définir un taux de promotion d'avancement de grade à 100%, pour l'ensemble des grades.

Adopté à l'unanimité.

CONTRAT SEGILOG

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec la Société SEGILOG, pour l'acquisition de logiciels et de prestations de services, pour une durée de 3 ans, à compter rétroactivement du 01 janvier 2018.

Le Comité donne délégation de signature au Président pour signer celui-ci.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année.

QUESTIONS DIVERSES

- Antennes BOUYGUES et FREE : 2 dispositifs de sécurité sont actuellement en place au château d'eau de Huisseau sur Mauves, installés par chacun des opérateurs. Ces dispositifs, une ligne de vie et un rail, sont très gênants en haut de la cuve, car prennent de la place et rendent l'accès dangereux. Bouygues propose de céder son dispositif (ligne de vie) au propriétaire du château d'eau, pour lui permettre d'imposer à l'entreprise FREE de l'utiliser, et ainsi pouvoir démonter le rail.
- Aucun document n'a été retrouvé dans les archives du SIAEP concernant la propriété du château d'eau de Huisseau : M. BOTHEREAU va faire des recherches dans les archives de sa Mairie, afin de pouvoir prendre la décision d'accepter la cession du dispositif anti-chute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.